



Titre Professionnel

Assistant de Vie aux Familles par apprentissage

Public concerné :

- Avoir entre 16 et 29 ans dans l'année civile d'entrée en apprentissage
- Tout jeune reconnu en situation de handicap par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) peut souscrire un contrat d'apprentissage sans limitation d'âge après 25 ans.

Prérequis :

- Compétences relationnelles et qualités personnelles de disponibilité et d'écoute
- Aptitudes physiques pour le métier
- Avoir un contrat d'apprentissage avec une entreprise

Objectifs :

- **Module 1** : Entretenir le logement et le linge d'un particulier
- **Module 2** : Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets
- **Module 3** : Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Accessibilité :



- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap (corinne.vivier@mfr.asso.fr)

La formation vise à préparer le titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles pour mettre en œuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'aide à la personne.

Délais d'accès, Durée et Dates :

- **Recrutement / positionnement** sur entretien avec la directrice ou la responsable de formation du jeune accompagné de son ou ses parents et/ou famille d'accueil, éducateur (si mineur), à partir de janvier de l'année civile.
- **Durée** : Une formation sur 9 mois à partir du **17 octobre 2023**

Le calendrier de formation sera définitivement établi dès lors que le nouveau référentiel de formation sera paru au JO

Tarifs :

- L'intégralité des frais de scolarité sont pris en charge par un OPCO, sans reste à charge.
- Les frais d'hébergement et de restauration :
 - nuitée et petit déjeuner : **10€**
 - déjeuner ou dîner : **4.65€** le repas
- Se renseigner au secrétariat pour les différentes aides possibles (aide au logement, aide au permis de conduire...) et les conditions d'accès à la « Carte Atouts » dès la rentrée scolaire.

Contenu de la formation :

- Bases générales en termes de communication, de connaissances des publics, des pathologies, des besoins et limites d'intervention
- Connaissances et manipulation de matériels professionnels spécifiques
- Techniques d'entretien du cadre de vie (linge et locaux)
- Techniques de puériculture
- Techniques culinaires avec mise en œuvre de recettes, des règles d'hygiène et de Sécurité, avec application des bases en alimentation/nutrition
- Techniques sanitaires : aide à la toilette, à l'habillage/déshabillage, à la prise des repas, aux déplacements
- Maintien du lien social
- Formations APS ASD (Acteur Prévention Secours de l'aide et du soin à domicile).
- Techniques de recherche d'emploi

Méthodes mobilisées :

- Cours en salle de formation équipée d'un vidéo projecteur
- Salle informatique équipée
- Travaux pratiques et mises en situation en appartement pédagogique
- Prise en compte du vécu professionnel avec rédaction d'un DP individuel (Dossier Professionnel)
- Multi modalité (cours à distance sur plateforme MoodEA)
- A la MFR/CFA l'organisation de la formation répond aux attentes de l'apprenti :
 - **Un suivi individualisé** : Entouré par une équipe, il est connu et reconnu, écouté et accompagné.
 - **Une pédagogie adaptée** : Inscrit dans une formation par alternance, il est valorisé par les activités en entreprise et les échanges avec les adultes.
 - **Une ambiance éducative** : Intégré dans un groupe, il apprend à vivre avec d'autres, la solidarité et le sens responsabilité

Évaluation et Qualification :

Les compétences acquises sont validées :

- par trois Evaluations en Cours de Formation (ECF)
- par un examen final supervisé par la DREETS et donnant lieu à la délivrance du **Titre Professionnel d'Assistant de Vie Aux Familles** (Niveau 3) délivré par le Ministère du Travail
- En cas de validation partielle, un livret de certification est délivré par la DREETS, mentionnant le ou les CCP acquis
- Attestations de formation SST - APS ASD.
- Open Badges Reconnaissance des compétences numériques de base

Passerelles et débouchés :

Métier d'Assistant De Vie aux Familles, d'auxiliaire de vie, aide à domicile

Responsable de l'action et Contact :

Sophie ARTEIL, formatrice

@: sophie.arteil@mfr.asso.fr

☎ : 02 32 57 31 73

